



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juin 2019

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 17 Juin 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 21,22 et 23 Juin 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 17 Juin 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 24 Juin 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 28,29 et 30 Juin 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 05,06 et 07 2019.

TIRAGE DES POULES DU CHAMPIONNAT 2019/2020

Le tirage des poules du championnat 2019-2020 (excepté les dernières séries) sera effectué le Jeudi 27 juin 2019 au siège du District de Lyon et du Rhône à compter de 16h00 :

16h00 : U15	16h30 : U17
17h00 : U19	17h30 : SENIORS D3
18h00 : SENIORS D1 et D2	

A cette occasion, les poules constituées de façon géographique (cf article 3 des règlements sportifs) vous seront communiquées (excepté les dernières séries).

INFORMATION TRES IMPORTANTE

Fin saison 2018-2019 - Montées / Descentes en U17 et U15

Application des réformes des championnats Jeunes de ligue et du DLR

U17 D1 : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U17 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U17 D1 de notre championnat. Les 2 premiers des U17 D1 accéderont au championnat U18 R2 de ligue. Les clubs qui accéderont en U18 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U17 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.13 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. Ainsi, si nous avons plus de 2 équipes rétrogradées sportivement de U17 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U17 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième** de U17 D1 (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR).

Les quatre derniers de la poule U17 D1 descendront en U17 D2 (sauf application de l'Article 4.00).

Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

U15 D1 : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U15 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U15 D1 de notre championnat. Les 2 premiers de U15 D1 accéderont simultanément aux championnats U16 R2 et U15 R2 de Ligue. Les clubs qui accéderont en U16 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U15 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.17 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place**



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante. De plus, par application des nouveaux règlements de ligue des championnats de jeunes, dès la saison prochaine, un même club ne pourra pas avoir 2 équipes en championnat U15 de ligue (même à des niveaux différents). Les équipes de l' OL 2, FCL 2 et AS ST-PRIEST 2 seront donc **rétrogradées en U15 D1 quel que soit leur classement** en fin de championnat. Ainsi, si nous avons plus d'une équipe rétrogradée sportivement de U15 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U15 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième de U15 D1** (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR). Les quatre derniers de la poule U15 D1 descendront en U15 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

Pour toute question ou information, vous pouvez joindre :
Arsène MEYER (07 87 72 96 17 - mail : president-delegue@lyon-rhone.fff.fr)
Bernard COURRIER (06 78 73 69 47 - mail : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

DERNIERES DIVISIONS JEUNES - RAPPEL

Le règlement ci-après sera appliqué uniquement aux derniers niveaux de championnat pour les championnats qui se déroulent en 2 phases, en particulier :

- en fin de 1^{ère} phase de championnat des dernières divisions (U20 D3, U17 D4, U15 D4) pour former les poules de la 2^{ème} phase de championnat,
- en fin de 2^{ème} phase de championnat de ces mêmes divisions.

Pour ces catégories, il se substitue aux règles de classement décrites au niveau de l'article 4.00 et au paragraphe 5 de l'article 9 des règlements sportifs.

Classements :

- A- **En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une même poule**, le classement s'effectue comme suit :

- 1- Par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- En cas de nouvelle égalité, prise en compte du goal-average (différence de buts) sur les rencontres « aller – retour » jouées entre les équipes restées à égalité après classement (ceci uniquement si la phase de championnat était en « aller – retour »).
- 3- Dans le cas où les équipes ne pourraient être départagées, le classement s'effectue en tenant compte du goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 4- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 5- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées suite à un tirage au sort effectué par la commission sportive.

- B - **Classement d'équipes de même rang dans des poules différentes :**

- 1- Lorsqu'il s'agit de déterminer le classement d'équipes de même rang dans des poules différentes (dans un niveau à plusieurs poules), le classement s'effectue à partir du quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs retenus pour le classement de l'équipe sur la phase du championnat concerné. (Cette règle prend en compte tant que faire se peut les risques de déséquilibres entre les poules dus aux forfaits qui sont assez fréquents au niveau des dernières divisions).
- 2- Dans le cas où les équipes ne peuvent être départagées par ce critère, le classement s'effectue au goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 3- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 4- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées par application des lettres tirées au sort lors de l'assemblée générale d'automne.

CALENDRIER DES MATCHS DE BARRAGES JEUNES

Les dates des matches de barrages pour les catégories jeunes sont fixées au :

U15 - 1er tour - Samedi 15 juin à 15h30		
PONTCHARRA 2	O BELLEROCHÉ 1	1



DOMTAC 4	CO ST-FONS 1	2
CS REYRIEUX 1	O SATHONAY 1	3
MEGINAND 2	O RILLIEUX 1	4
FC DEUX FONTAINES 1	ES GLEIZE 1	5
ENT HTE BREVENNE 2	TASSIN 2	6
CHASSIEU-DEC 2	ST-MARTIN EN HAUT 1	7
LY DUCHERE 3	CHAPONNAY-MAR 2	8
ASUL 2	MDA 2	9
ENT DENICE-LIMAS 1	FEYZIN 1	10
VAUGNERAY 1	AS MONTCHAT 4	11
USEL FOOT 2	FC MENIVAL 1	12

Suite à l'acceptation par l'assemblée générale du DLR de la création d'une 2ème poule en U15 D1 et d'une 3ème poule en U15 D2, nous sommes en mesure de supprimer totalement la deuxième phase des barrages U15.

En conséquence, nous proposons que les matchs qui n'ont pas été joués le samedi 15 soient reportés au Samedi 22 juin à 15h30. Si certains souhaitent jouer avant, un soir de semaine, ils devront impérativement nous le confirmer avant Lundi 17/06, 19h00.

Les gagnants de ce premier tour monteront en U15 D3.

RAPPEL PV 394 DU 5 JUILLET 2018

Suite à plusieurs décisions tardives, notamment la confirmation par la Ligue que notre District aura deux descentes en U19 et non une seule, le Comité Directeur en séance du 2 juillet a pris la décision de créer à titre tout à fait exceptionnel une poule de 14 en U20 D1. Cette décision permettra aux clubs qui étaient bloqués par le retard pris par notre District dans l'officialisation de cette descente supplémentaire de s'organiser pour la saison prochaine et ainsi de dynamiser notre nouveau championnat U20. Le Comité Directeur rappelle que pour la saison prochaine notre District bénéficiera de 2 montées en Ligue contre une seule cette année.

À la fin de la saison 2018/2019, la poule U20 D1 sera ramenée à 12 clubs, et ce quel que soit le nombre de descendants de ligue.

FMI

Information publiée le 25/01/2019 sur le site Internet du District : Nous vous rappelons qu'en cas d'arrêté municipal interdisant l'accès à un terrain, le Club recevant doit avertir l'adversaire, l'arbitre, le délégué et l'observateur de la rencontre concernée par cet arrêté.

Merci de le signaler aussi à la Commission de l'Arbitrage et à la Commission de Délégations.

QUE FAIRE AVEC LA FMI EN CAS D'ARRÊTÉ MUNICIPAL ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « FOOTCLUBS » n'est plus permise. Dans le cas où la rencontre est annulée en amont suite à un arrêté municipal, le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse un mail d'information de ce report avec l'arrêté municipal à la Commission Sportive et des Compétitions (sportive@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de championnats ou à la Commission des Coupes (coupe@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de Coupes. Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « FOOTCLUBS », seul le District peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184742 du 01/06/19 : Muroise Foot 1 / FC De Limonest 1

Pratique FUTSAL U18, poule B : Match n° 21184801 du 01/06/19 : Futsal Mornant 1 / FC Vénissieux 1

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

VETERANS, poule G : Match n° 20934057 du 24/05/19 : JS Irigny 5 / Anatolia 5



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

VETERANS, poule G : Match n° 20934325 du 24/05/19 : AS Des Buers Villeurbanne 5 / As Université Lyon 5
VETERANS, poule A : Match n° 20933527 du 24/05/19 : US Loire S/ Rhône 5 / CS Ozon Saint Symphorien 5
VETERANS, poule B : Match n° 20933662 du 24/05/19 : USVJ 5 / Meyzieu 5
VETERANS, poule E : Match n° 20934057 du 24/05/19 : ASA Villeurbanne 5 / USM Pierre Bénite 5
U15 D2, poule A : Match n° 20462396 du 25/05/19 : Sud Lyonnais F 2013 1 / Eveil de Lyon 1
U15 D2, poule B : Match n° 20462528 du 25/05/19 : FC Chassieu Décines 1 / FC Domtac 2
U15 D4, poule H Niveau 1 : Match n° 25/05/19 : Asvel Villeurbanne 2 / Co Saint Fons 1
Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184743 du 25/05/19 : Lyon 6 1 / MDA Foot 1
Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184742 du 25/05/19 : FC De Limonest 1 / AS Martel Caluire 1
SENIORS D3, poule D : Match n° 20457794 du 25/05/19 : FC Corbas 2 / AS Manissieux 2
SENIORS, poule D : Match n° 20458587 du 26/05/19 : Asvs Valsonne 1 / Fc Rive Droite 2
SENIORS D4, poule E : Match n° 20458721 du 26/05/19 : As Chandieu Heyrieux 2 / Usel Foot 3
SENIORS D3, poule A : Match n° 20457397 du 26/05/19 : OS Beaujolais 1 / Eveil De Lyon 1
SENIORS D5, poule F : Match n° 20932315 du 26/05/19 : FC Réussite Décines 1 / FC Franc Lyonnais 2
Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184483 du 25/05/19 : FC Chavanoz 1 / A. Futsal De Vaulx E 1
Pratique FUTSAL U15, poule B : Match n° 21201515 du 26/05/19 : MDA Foot 1 / Futsal Mont Or 2

1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire :

VETERANS, poule B : Match n° 20933660 du 17/05/19 : ASC Jons 5 / Usel Foot 5
Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184462 du 18/05/19 : A. Futsal de Vaulx E 1 / Lyon Moulin A Vent 1

2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire :

U17 D4, poule E Niveau 1 : Match n° 21221290 du 11/05/19 : FC Lyon Gerland 1 / SC Bron Terrailon Perle 1
Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184481 du 11/05/19 : FC Chavanoz 1 / Lyon Moulin A Vent 1
Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184740 du 12/05/19 : AS Martel Caluire 2 / MDA Foot 1
FUTSAL D4, poule B : Match n° 21226897 du 13/05/19 : J. St. O. Givors 1 / FC Lentilly 2

DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat 2018-2019

En Séniors : En fin de saison 2018-2019, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4. Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée : Les 3 premiers de chaque poule. Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

MONTEES / DESCENTES FIN DE SAISON 2018/2019

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver. L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

Les montées/descentes en ligue sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges et des procédures en cours.

Cette liste annule et remplace celle qui a été annoncée dans le PV 438 du 13 mai 2019.

SENIORS

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 2 équipes du Rhône qui descendent de PHR et reviennent au niveau district, il s'agit de : PONT DE CHERUY 1
CO ST-FONS 1



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

Comme nous avons 5 montées de D1 vers la ligue (R3),
Nous avons trois équipes repêchées à tous les niveaux à compter de D1.

MONTEES / DESCENTES

En D1

Montent en LIGUE

- Poule A : VILLEFONTAINE 1
MIONS 1
- Poule B : FEYZIN 1
VILLEURBANNE ASA 1
VENISSIEUX FC 2 (vainqueur du barrage)

Descendent en D2

- Poule A : UGA DECINES 1
MANISSIEUX 1
HTE BREVENNE 1 FP 77 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
BELLEVILLE 2 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
- Poule B : ASVEL 1
BEAUJOLAIS FOOT 1
USEL FOOT 1 FP 106
BRON GD LYON 2 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

En D2

Montent en D1

- Poule A : JS IRIGNY 1
ST CYR MT D'OR 1
- Poule B : GENAS 1
RILLIEUX 1
- Poule C : CHAPONOST 1
DOMTAC 2
- Poule D : NEUVILLE 2
JSO GIVORS 1

Descendent en D3

- Poule A : ES ST PRIEST 1
BRON GD LYON 3
SUD AZERGUES FOOT 1 FP 106 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
- Poule B : AS BUERS 1
CASCOL 1
ST GENIS LAVAL 2 FP 78 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
- Poule C : PAYS VIENNOIS 1
RC BELIGNY 1
LYON CX ROUSSE 1 FP 140
- Poule D : CHAMBOST-ALLIERES 1
MAYOTTE 1
ST ROMAIN POPEY 1 FP 87 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

EN SENIORS D3

Montent en D2

- Poule A : OL VAULX 1
FC GERLAND 1
- Poule B : PORT VAULX 1 1
MDA 3
- Poule C : FRANCHEVILLE 1



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

- BORDS DE SAONE 3
Poule D : ST ALBAN 1
GREZIEU LE MARCHE 1
Poule E : COLOMBIER-SATOLAS 1
FC CX ROUSSIEN 1
Poule F : CHAPONNAY-MAR 3
TASSIN 1

Descendent en D4

- Poule A : COUZON 1
BESSENAY 1
OS BEAUJOLAIS 1 FP 70 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
Poule B : US FORMANS 1
OSC 2
DARDILLY 1 FP 107
Poule C : ASD VILLEURBANNE 1 **rétrogradé en D5**
AS SORNINS 1
BELLEVILLE 3 FP 82
Poule D : GRIGNY 2
FC SEVENNE 2
ST-FONS PORT 1 FP 108
Poule E : HTE BREVENNE 2
LA GIRAUDIERE 1
FC SOURCIEUX 1 FP 67 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
Poule F : FCP ARBRESLE 2
CASCOL 2
SUD OUEST 2 FP 67 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

EN SENIORS D4

Montent en D3

- Poule A : AMPLEPUIS 2
CLOCH VAUX BEAUJOLAIS 1
PONTCHARRA 3
Poule B : CONFLUENCE 1
AS PORTUGAIS VAULX 2
COMORIENS 1
Poule C : US COTEAUX LYO 1
US DES MONTS 1
VAL LYONNAIS 3

(Bully et Montrottier ne peuvent pas monter car en infraction avec le statut de l'arbitrage)

- Poule D : FC MENIVAL 2
DOMTAC 3
TASSIN 2
Poule E : VILLEFONTAINE 2
AS PUSIGNAN 1
SUD LYONNAIS 3
Poule F : ST ROMAIN EN GAL 1
FC ST FONS 1
FRANCHEVILLE 2

(Millery-Vourles 3 ne peut pas monter car Millery-Vourles 2 reste en D3)

Descendent en D5

- Poule A : AS PROPIERES 1
OS BEAUJOLAIS 2



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

- Poule B : LES SAUVAGES 1 FP 82 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
AS ST JEAN VILLEURB 1
USM PIERRE BENITE 2
- Poule C : US VAULX 2 FP 76 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
BESSENAY 2
VILLECHENEVE 1
- Poule D : FC SAVIGNY 2 FP 62 **repêché** (car ASD VILLEURB est rétrogradée de D3 en D5)
NEUVILLE 3
VALSONNE 1
- Poule E : FORMANS 2 FP 49 (poussé par US Formans 1 qui descend de D3 en D4)
DIEMOZ 2
USEL FOOT 3
- Poule F : OZON 2 FP 101
STE FOY LYON 2
RHONE SUD 2 FP 66 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

(Millery-Vourles 3 ne peut pas monter car équipe 2 reste en D3)

EN SENIORS D5

Montent en D4

- Poule A : FC TARARE 2
FC RENEINS VAUXONNE 2
CORCELLES 1

(Beaujolais Foot 3 ne peut pas monter car équipe 2 reste en D4)

- Poule B : FS TERNAND 1
POUILLY-POMMIER 1
AMPLEPUI 3
- Poule C : RONTALON 1
US MONTS 2
CHAPONOST 3
- Poule D : CHAMPAGNE 1
GREZIEU LA VARENNE 1
GREZIEU LE MARCHE 2
- Poule E : AS PUSIGNAN 2
CHASSE 2
MUROISE 2

(Chandieu-Heyrieux 3 ne peut pas monter car équipe 2 reste en D4)

(Toussieu 2 ne peut pas monter car équipe 1 reste en D4)

- Poule F : UGA DECINES 2
LYON MACCABI 2
FRANC LYONNAIS 2

CHAMPIONNATS JEUNES : N'ayant pas reçu de la ligue les propositions de descentes nous ne sommes pas en mesure d'établir les montées/descentes en Jeunes. Nous vous remercions pour votre compréhension.

HOMOLOGATION TOURNOIS

- 582136 AS PUSIGNAN – U7 U9 le 22/06/19 U11 le 23/06/19
549463 RHONE SUD FC – U13 U14 le 22/06/19
533363 E.S. ST PRIEST – U6 U7 le 22/06/19 U8 U9 le 23/06/19
525335 AM.S. TOUSSIEU – U9 U11 U13 le 22/06/19